

Image not found or type unknown



Changement de nom suite adoption simple

Par **desailly**, le **25/03/2011** à **19:18**

Bonjour, rnje suis actuellement divorcée et ai conservé le nom de mon ex-mari comme nom d'usage. rnje vais être adoptée par mon beau-père par souci d'équité avec ma soeur en cas de succession. rnpuis-je définitivement supprimer mon nom d'usage pour le remplacer par le nom de mon beau-père, et ce, sans démarche auprès de mon ex-mari? rnmerci

Par **mimi493**, le **25/03/2011** à **20:16**

Le nom d'usage, comme son nom l'indique, n'est qu'un usage à votre seule convenance. Personne n'est tenue d'utiliser un nom d'usage (même pas une femme mariée)